

Questions orales

LA MAJORATION DES TAUX D'INTÉRÊT DE LA BANQUE
DU CANADA—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES PRIX

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. La lecture de ses réponses aux questions d'hier à propos de la hausse des taux d'intérêt de la Banque du Canada, m'a donné l'impression que le ministre ne croit pas qu'un resserrement de l'économie en résultera. Croit-il ainsi que la hausse des taux bancaires ne se répercutera pas sur le niveau des prix et partant sur l'économie?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'accroissement des taux bancaires qui résultera en une hausse des taux préférentiels bancaires se répercutera certes sur le coût des emprunts.

M. Hees: Bien sûr.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Cependant, nos taux sont encore les moins élevés au monde, par rapport aux États-Unis et aux principaux pays européens.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que, au dire du ministre, cette politique aura des effets inflationnistes, le ministre prétend-il que nous ne pouvons maîtriser l'inflation en haussant les taux d'intérêt?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je dirais plutôt «expansionniste» qu'«inflationniste». Le député devrait convenir que, si l'expansion actuelle des besoins d'emprunt devait se maintenir aux taux d'intérêt actuels, cela pourrait fort bien mener à une expansion démesurée de l'économie dont il s'inquiétait tellement lorsqu'il m'a interrogé le 26 janvier.

DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE AUPRÈS
DES BANQUES POUR UN BLOCAGE DES TAUX
D'INTÉRÊT—LE RECOURS POSSIBLE À LA LOI SUR LES
BANQUES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre? Étant donné que quatre importantes banques à charte ont suivi l'exemple de la Banque du Canada et ont augmenté leur taux d'intérêt préférentiel, et étant donné que cela entraînera sans doute une autre augmentation du coût de la vie, le ministre s'engagerait-il à essayer de persuader les banques de ne plus augmenter leur taux d'intérêt sur les prêts et, s'il n'y réussissait pas, s'engagerait-il à présenter une loi qui remettrait en place le plafond de 6 p. 100 sur les prêts bancaires que l'un de ses prédécesseurs, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a supprimé de la loi sur les banques il y a quelques années?

M. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne prendrais pas de pareil engagement. Étant donné la très forte demande de crédit, suite à l'expansion de notre économie et à cause de la conjoncture internationale eu égard aux taux d'intérêt, je dis au député que, si l'on n'avait pas réaligné les intérêts sur les pouvoirs du marché, une plus grande circulation de la masse monétaire aurait bien pu accroître le coût inflationniste de la vie dont il s'inquiète avec raison.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signalerais que peut-être cinq ou six députés tentent de poser des questions supplémentaires à ce sujet. Chaque député devra s'efforcer d'en avoir le moins possible; pour l'instant, cependant, la présidence donne la parole au député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles et ce sera ensuite au tour du député de Gander-Twillingate.

DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE AUPRÈS
DES BANQUES POUR UNE RÉDUCTION DES FRAIS DE
SERVICE AU PRO RATA DE L'AUGMENTATION DES
PROFITS

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Étant donné, monsieur l'Orateur, que la masse des profits bancaires a augmenté substantiellement depuis qu'a été supprimé ce plafond de 6 p. 100, et que leurs profits de l'année dernière ont été de 20 p. 100 supérieurs à ceux de l'année précédente, puis-je demander au ministre s'il peut user de ses bons offices pour persuader les banques à charte de réduire les frais de service qu'elles exigent actuellement de leurs clients afin d'enrayer la montée du coût de la vie?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, lors de mon entretien avec le président de l'Association des banquiers canadiens avant l'annonce, lundi, de l'augmentation des taux d'intérêt préférentiels, je lui ai demandé de dire aux présidents de toutes les banques à charte du pays que j'estimais important que le crédit ne soit pas réduit en faveur des petites entreprises à capitaux canadiens ou des régions du pays qui se développent à un rythme plus lent que d'autres, et qu'en particulier l'écart ne devrait pas augmenter entre le taux d'intérêt que les banques paient sur les dépôts et le taux d'intérêt qu'elles exigent sur les sommes qui leur sont empruntées. Je me réjouis de constater que les banques ont toutes déclaré que l'écart entre leur taux d'escompte pour des prêts et leurs taux d'intérêt de dépôt à l'égard soit des comptes d'épargne soit des comptes courants n'avait pas augmenté, ainsi les bénéfices des banques ne peuvent d'aucune façon être affectés par . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à interrompre le ministre mais il me semble que les questions qu'on pose en ce moment et les réponses que donne le ministre tiennent plus du débat que de simples questions et réponses. J'espère que les questions seront plus brèves, de même que les réponses.

• (1450)

LA MAJORATION DES TAUX D'INTÉRÊT BANCAIRE—LES
RÉPERCUSSIONS SUR LE CHÔMAGE—LA POSITION DU
MINISTRE

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, la réponse que le ministre vient de répéter a une importance vitale pour nous, des provinces de l'Atlantique. Vu notre inquiétude au sujet des répercussions de l'initiative prise par la banque centrale relativement au taux d'intérêt et de ses effets possibles sur le chômage, le ministre nous dirait-il si des directives ou une communication officielles ont été envoyées à la Banque du Canada ou à l'Association canadienne des banquiers pour leur faire part de sa prise de position et serait-il disposé, le cas échéant, à déposer ces documents?